

INTERROGER UN BIBLIOTHÉCAIRE

Charte du service

« Interroger un bibliothécaire » est un service d'information à distance des Bibliothèques d'Université Côte d'Azur. Il est destiné à fournir des réponses sur les ressources documentaires, les services mis à disposition des usagers et l'environnement des bibliothèques.

1. Notre engagement

Dans le cadre de ce service, nous nous engageons :

- à un service gratuit
 - au respect de la confidentialité des données personnelles dans le respect du Règlement de la Protection des Données (RGPD)
 - au respect des législations en vigueur dans leur pays :
- Les notices extraites de bases accessibles sur abonnement et les références fournies dans le cadre de références bibliographiques seront limitées à une dizaine
- Le droit d'auteur est respecté en se limitant à des citations
- à fournir nos sources et la méthode de recherche utilisée

2. Qui peut poser une question ?

Tout le monde ! « Interroger Un Bibliothécaire » est un service gratuit et ouvert à tous, mais il est destiné en priorité aux membres d'Université Côte d'Azur.

3. Comment poser ma question ?

Tout simplement ! Il suffit de renseigner le formulaire situé sur la page d'accueil du site web des bibliothèques de la Direction des Bibliothèques et de la Science ouverte (DiBSO) : <https://bu.univ-cotedazur.fr/utiliser-nos-services/interroger-un-bibliothecaire>

4. Qui répond ?

Des personnels des bibliothèques d'Université Côte d'Azur, répondants du service « Interroger Un Bibliothécaire ».

5. Quel est le délai de notre réponse ?

Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de 3 jours, à compter de la réception de la question, hors week-end, jours fériés et périodes de fermeture des bibliothèques du réseau.

6. Quel type de questions puis-je poser ?

Vous pouvez poser des questions :

Sur les ressources des bibliothèques de l'Université :

- Identifications ou localisations de documents
- « Où et comment trouver un document ? »
- Aide à la recherche documentaire sur des ressources multi-supports
- « Comment trouver des références et des informations sur un sujet ? »
- « Comment accéder aux ressources numériques et les utiliser ? »
- Collections remarquables
- Bibliothèque numérique

Sur les services des bibliothèques de l'Université :

- Horaires, accès, services et espaces des bibliothèques
- Règles de prêt des bibliothèques
- Suggestions d'achat
- Environnement informatique des bibliothèques
- Science ouverte, aide à la publication, traitement de données

7. Ce que « Interroger Un Bibliothécaire » n'est pas

Nous ne répondrons pas à des demandes :

- de bibliographie approfondie,
- de réponse aux questions de concours,
- d'aide aux devoirs scolaires ou universitaires,
- d'estimation financière ou d'expertise,
- de consultation spécialisée (généalogique, juridique ou médicale, ...),
- de revue de presse,
- d'analyse de marché,
- d'envoi de documents.